

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
VENDREDI 27 MARS 2015  
COMPTE-RENDU**

**PRESENTS :**

M. PONCET - MME VEILLAS - M. MEIER - MME BARLERIN - M. CHALOT - MM.COMPAGNAT - ROYER - MMES MELON - VIETTI - M. OSSEDAT - MMES VERNIN - OSSEDAT - MM.DAUSSY - BRISSAY-CHATRE - MME GONARD

**INVITE PRESENT :**

M DAUPHANT trésorier payeur

**ABSENT :** Aucun

**COMPTES DE GESTION DU TRÉSORIER ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs conformes avec les comptes de gestion du trésorier.

**le compte administratif du budget assainissement**

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	100 338.12	155 737.04
RECETTES	81 734.77	939 647.09

**le compte administratif du budget communal**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 056 088.21	222 398.89
RECETTES	1 142 444.28	339 492.98

**VOTE DES QUATRE TAXES**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition communaux pratiqués en 2014 pour 2015.

Ces taux sont inchangés depuis 2010.

**TAUX votés pour 2015**

Taxe d'habitation	13,91
Taxe sur le foncier bâti	11,52
Taxe sur le foncier non bâti	42,38
CFE	18,66

## VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

Le conseil municipal adopte à l'unanimité :

**le budget assainissement équilibré comme suit :**

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	240 890.42	240 890.42
INVESTISSEMENT	1 145 293.75	1 145 293.75

**le budget communal équilibré comme suit :**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 381 109.99	1 381 109.99
INVESTISSEMENT	822 126.82	822 126.82

## REMBOURSEMENT ANTICIPE DU PRÊT POUR LA CONSTRUCTION DE LA STEP

Le Maire explique :

Sur les conseils du trésorier payeur le conseil municipal décide à l'unanimité le remboursement par anticipation d'une partie du prêt contracté auprès du crédit agricole : remboursement de 800 000 euros sur les 1 million d'euros prêtés . ( bien que le taux du prêt soit très intéressant )

La situation :

- le prêt a été contracté pour régler les études et les travaux de la STEP
- peu après la commune a su que l'agence de l'eau consentait à la commune un prêt de 500 000 euros à taux 0
- par ailleurs et depuis , les diverses subventions attendues sont « rentrées »
- désormais la commune est , compte tenu de ces éléments , en mesure de rembourser par anticipation le crédit agricole ( 800 000 euros sur les 1 M d'euros prêtés )

Avantages à rembourser 800 000 euros par anticipation

- ne pas continuer à rembourser sur un montant d' 1 M d'euros dont la commune n'a plus besoin dans sa totalité ( coût des intérêts sur une longue durée )
- réduire le taux d'endettement de la commune
- améliorer les indicateurs financiers de la commune
- diminuer les coût de fonctionnement (la section exploitation du budget assainissement). Une partie du remboursement est en effet affectée à l'exploitation (intérêts).

A l'unanimité et compte tenu des explications ci-dessus évoquées le conseil municipal décide le remboursement par anticipation de 800 000 euros sur 1 M d'euros (prêt contracté par la commune auprès du crédit Agricole).

## TARIFS ASSAINISSEMENT - COÛT D'EXPLOITATION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

Le Maire indique à l'assemblée :

### Les recettes

Les recettes du budget de fonctionnement assainissement proviennent :

- de la redevance fixée par le conseil municipal et appliquée sur le prix du m<sup>3</sup> d'eau pour les personnes raccordées au réseau d'assainissement communal,
- du forfait ou abonnement à la filière de traitement communale payé par chaque foyer raccordé au réseau d'assainissement communal,
- de quelques recettes aléatoires liées aux raccordements nouveaux.

### Les dépenses

La nouvelle station d'épuration induit des coûts de fonctionnement qui sont aujourd'hui maîtrisés et globalement connus. Ils représentent la main d'œuvre du personnel municipal, les produits liés au traitement des effluents, l'énergie (électricité ...), l'entretien et l'intervention de prestataires privés (nettoyage, curage ...)

Il convient aussi de prendre en compte les travaux de maintenance sur les réseaux de la commune par ailleurs vétustes.

Il convient également d'anticiper les frais qui vont être liés au traitement des boues actuellement stockées dans les bassins réservés à cet effet (bassins plantés de roseaux). Ces traitements vont intervenir dans les années qui viennent, dès que les bassins seront saturés (épandage ou autre solutions).

S'ajoutent les intérêts de la dette et l'amortissement.

### Conclusions

Le conseil constate un déséquilibre entre les recettes et les dépenses ci-dessus évoquées qui va de plus s'accroître dans les années à venir du fait de la vétusté du réseau communal et du traitement des boues comme évoqué.

Le conseil municipal décide donc par 14 voix pour et 1 abstention de corriger la situation en portant :

- la redevance à 1,30 euros au lieu des actuels 1,17 euros
- l'abonnement à 30 euros au lieu des actuels 26 euros

Les recettes supplémentaires attendues cumulées avec la baisse du coût de fonctionnement liée au remboursement anticipé d'une partie du prêt (800 000 euros / voir explications au précédent chapitre) devraient permettre un équilibre dépenses / recettes et une gestion saine du budget assainissement.

### Simulation

Il est couramment admis qu'un foyer constitué d'un couple et de 2 enfants consomme environ 120 m<sup>3</sup> d'eau par an. Pour ce couple l'augmentation serait de 19,60 euros par an.

## PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU BUDGET DU CCAS

Madeleine VEILLAS, adjointe et Présidente du CCAS informe l'assemblée municipale que le compte administratif conforme au compte de gestion du receveur municipal et le budget du CCAS ont été adoptés le 23 mars dernier par les membres du centre communal d'actions sociales.

L'exercice 2014 présente un excédent de 1923,86 €

Le budget 2015 est voté en équilibre pour 4773,86 € en dépenses et en recettes.

## TARIFS SNACK DE LA PISCINE POUR L'ANNEE 2015

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs de la carte de l'ensemble des produits qui seront proposés au snack de la piscine pendant la saison 2015.

## CAMPING LE VERDILLE : VOTE DES TARIFS 2015 / RECRUTEMENT DE Mme et M ROCHEY / ADHESION FEDERATION

LE TABLEAU QUI FIGURE CI-DESSOUS ANNULE ET REMPLACE LE TABLEAU PRESENT AU SEIN DU PRECEDENT COMPTE RENDU. Quelques erreurs figurent en effet sur les tableaux apparaissant au précédent compte rendu. Des modifications sont de plus apportées.

Compte tenu des éléments ci-dessus évoqués le Maire propose de délibérer à nouveau.

Le conseil municipal décide donc, à l'unanimité, l'application des tarifs ci-dessous dès l'ouverture du camping municipal fixée au 1<sup>er</sup> mai 2015. (Les tarifs sont malgré tout délibérés à compter du 01 avril pour l'accueil exceptionnel)

### Tarifs

	TARIFS 2015 (en €)	
	MOYENNE SAISON 01/4 – 02/7 31/8 – 01/10	HAUTE SAISON* 03/07 au 30/08
Forfait emplacement deux personnes <i>La nuitée</i>	12.00	16.00
Personne supplémentaire (+ 6 ans) <i>La nuitée</i>	4.00	8.00
Enfant - 6 ans <i>La nuitée</i>	3.00	4.00
Enfant - 3 ans <i>La nuitée</i>	Gratuit	Gratuit
Forfait camping-car deux personnes <i>La nuitée</i>	18.00	24.00
Electricité 16 A	3.50	3.50
Animal tenu en laisse (chiens 1ère et 2ème catégorie non acceptés)	2,00	2,00
Garage mort	5.00	5.00
Lessive (dose)	3.00	3.00
BUNGALOW TOILE minimum 2 nuits* (weekend ou semaine) Nuitée complémentaire	100.00 50.00	140.00 50.00
BUNGALOW TOILE SEMAINE maximum 7 nuits* Nuitée complémentaire	250.00 50.00	380.00 50.00
Taxe de séjour adulte	0,20	0,20
Taxe de séjour - 13 ans	Gratuit	Gratuit

### Recrutement

Le conseil municipal autorise le maire à signer un contrat de travail avec Mme. et M. ROCHEY pour la régie du camping et du snack pour la saison 2015.

### Adhésion fédération

Sur proposition d'Emmanuelle BARLERIN, il est décidé d'adhérer à la Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air.

## PISCINE MUNICIPALE : VOTE DES TARIFS 2015

LE TABLEAU QUI FIGURE CI-DESSOUS ANNULE ET REMPLACE LE TABLEAU PRESENT AU SEIN DU PRECEDENT COMPTE RENDU. Quelques erreurs figurent en effet sur les tableaux apparaissant au précédent compte rendu. Des modifications sont de plus apportées.

Compte tenu des éléments ci-dessus évoqués le Maire propose de délibérer à nouveau.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de l'ouverture de la piscine du **1er juillet au 30 août 2015** avec création d'un tarif pour les gens extérieurs à la commune. Les prix d'entrée seront désormais les suivants :

	HABITANTS ST JUST EN CHEVALET	EXTERIEURS A ST JUST EN CHEVALET
<b>ADULTE</b>		
TICKET	4.50	5.00
CARNET 10 TICKETS	35.00	40.00
CARTE MENSUELLE	45.00	52.00
<b>ENFANT - 6 ANS</b>	GRATUIT	GRATUIT
<b>ENFANT (6 - 17 ANS)</b>		
TICKET	3.00	3.50
CARNET 10 TICKETS	20.00	25.00
CARTE MENSUELLE	36.00	42.00
<b>ECOLE, ALSH, ASSOCIATIONS</b>	2.00	2.00
<b>ACCOMPAGNATEURS, VISITEURS (sans sac) SUR PELOUSE</b>	3.00	3.00
<b>ADULTE 17 H 30 - 20 H 00</b>	3.00	3.50
<b>MINI GOLF</b>	2.50	2.50

## PLACE DE LA CONCHE ET DE ROCHETAILEE

Monsieur le Maire fait un point sur sa rencontre avec Madame FRANCISCO, Architecte des Bâtiments de France. Quelques modifications seront apportées au projet initial notamment au niveau des barrières sur les deux places.

## DEMANDE DE GOUTORBE ERIC

Le conseil municipal (14 voix pour et une abstention) émet un avis favorable à la demande de Monsieur Eric GOUTORBE visant à acquérir une bande de terrain issue des parcelles communales cadastrées AD 164 - 351 : quartier du Monteillard.

Cette demande vise à optimiser l'entrée / sortie de son projet de construction de maison individuelle sur sa parcelle AD 456 mais présente par ailleurs quelques avantages pour la commune.

En effet, l'entrée / sortie demandée sur la rue du Montoncel en long des propriétés de Madame et Monsieur THOMAS et de Madame BONNEFOY permettra de « libérer » les parcelles communales de l'emprise de l'actuelle sortie basse de la cure. Cette actuelle sortie cure partage les parcelles communales et rend l'espace peut exploitable en l'état.

Le conseil fixe les conditions suivantes :

- largeur de la voie et donc de la bande de terrain vendue : 4 mètres ;
- création d'une servitude de passage au profit des parcelles communales AD 163 et 164 (actuelle cure et parcelle de terrain communale jouxtant la voie à créer) qui pourront utiliser l'accès réalisé par M. GOUTORBE à ses frais ;
- servitude d'assainissement (présence d'un réseau) ;
- prix de cession fixé à 10 €/M<sup>2</sup> avec frais de bornage et de notaire à charge de l'acquéreur (14 voix pour et une abstention concernant le sujet du prix).

## **PROJET DE CONSTRUCTION DES CHASSEURS : « LOCAL DES CHASSEURS »**

Le maire informe l'assemblée municipale du projet des chasseurs de construction d'un bâtiment d'environ 90 m<sup>2</sup> au lieu dit "la Remise" entre la nouvelle station dépurative et le tènement emprise de l'ancienne station. Le terrain est mis à disposition par la commune. Le permis de construire a été déposé.

## **SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES AVEC LA CCPU**

Pascal PONCET évoque la loi de réforme des collectivités territoriales qui a introduit l'obligation pour les Présidents de Communautés de Communes d'élaborer un schéma de mutualisation des services.

Dans cette perspective, le Maire a fait part de ses souhaits lors d'une rencontre avec Christian DA SALIVA (salarié de la CCPU) délégué par la CCPU pour être l'interlocuteur des élus et recueillir leurs réflexions.

Pascal PONCET a évoqué la mutualisation possible d'actions de services : site de proximité qui pourrait aussi être chargé de la gestion des carrières des agents des communes et d'une veille concernant les formations (notamment celles obligatoires)

Il a aussi évoqué les brigades vertes de la CCPU et la mission qui pourrait leur être confiée visant à gérer et à veiller à la bonne utilisation des chemins d'exploitation forestière par les professionnels du bois. Il a encore évoqué la mise en place, via le syndicat d'initiative, d'un guichet présentant les tènements disponibles pour les entreprises, les biens en vente sur le territoire ... D'autres sujets (urbanisme, tourisme...) furent aussi abordés à cette occasion par le Maire.

## **CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION DE TERRAIN POUR FIBRE OPTIQUE**

Le conseil municipal approuve la pose d'un shelter (petit équipement technique « type grande armoire électrique ») pour le réseau de fibre optique sur la parcelle AE 129 contre la clôture de la station d'épuration (côté salle ERA). Le conseil autorise le Maire à signer une convention avec le SIEL à cet effet.

## **INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Le Maire informe le conseil que la Direction Des Territoires de l'État n'instruira bientôt plus les autorisations d'urbanisme pour le compte des communes (permis de construire, de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme ...) Les communes ayant un PLU ou une carte communale sont concernées.

Pascal PONCET précise toutefois que la commune de St Just en Chevalet n'est pas impactée puisqu'elle est encore sous le régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU) et que l'État a obligation d'instruire les demandes des communes au RNU.

Les services de l'État continueront donc à instruire les dossiers d'urbanisme déposés en mairie.

Il précise qu'il n'y a donc pas lieu de donner suite à une proposition du SIEL qui envisage de se substituer à la DDT, moyennant finance, et d'instruire les demandes.

## **AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

La loi oblige à définir et à programmer les travaux d'accessibilité à réaliser sur les bâtiments communaux recevant du public. (Accessibilité aux personnes handicapées). La date fixée par les textes pour fournir un document « feuille de route » est le 27 septembre 2015.

Le conseil municipal décide de confier à APAVE la mission d'établir ce document intitulé « Agenda d'Accessibilité Programmée ».

## **ACQUISITION D'UNE PETITE PARTIE DE CHEMIN PAR MME et M. POUSSIN A VEILLAS**

Suite à une erreur de rédaction dans la délibération du 26 septembre 2014, le conseil municipal délibère à nouveau sur le principe d'acquisition d'une toute petite partie du chemin implantée devant la maison de Mme et M. POUSSIN à Veillas après enquête publique (7 voix pour / 5 contre / 3 abstentions).

## NOUVELLE PROPOSITION DE M.KROLIKOWSKI

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu Monsieur KROLIKOWSKI. A cette occasion l'artiste a invité le conseil municipal à découvrir ses œuvres exposées à atelier "chez Labouré". Il propose par ailleurs l'implantation d'une œuvre sur la place de Rochetaillée nouvelle configuration.

## EOLIEN

Le maire informe l'assemblée municipale :

- d'une prospection de l'entreprise EOLE-RES sur certaines communes voisines pour la mise en place d'autres éoliennes en plus du projet d'Électricité du Portugal. A nouveau des craintes sont émises de voir la région devenir le « terrain de jeu » des promoteurs éoliens...
- de l'Assemblée Générale de l'Association Bien Vivre en Pays d'Urfé le 11 avril prochain à 11 h 30 en mairie de Saint Just en Chevalet.

## DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 50.00 € au Relais Transport. (Transport par des bénévoles de personnes de l'ex canton remplissant certaines conditions)

## QUESTIONS DIVERSES

### Tout d'abord

- Il est évoqué l'utilisation des chemins d'exploitation dans le cadre de travaux forestiers et les dégâts parfois constatés
- Il est décidé la mise à disposition de la salle ERA pour le collège le Breuil pour une de leurs manifestations. Il s'agit de remercier l'établissement compte tenu des dons qui ont été faits par celui-ci à la commune (tables de ping-pong, four pour cantine, baby-foot) ;
- Il est fait part de l'invitation CCPU à la présentation de la Charte "zéro pesticide" à la salle des fêtes de St Romain d'Urfé ;
- Il est présenté la plaquette « version définitive » des stages sportifs avec Hervé REVELLI.

### Par ailleurs

Emmanuelle BARLERIN :

- a informé de l'extension du SAMEAD (service d'aide multi-professionnel pour les enfants et adolescents en difficulté) existant déjà à St Symphorien de Lay sur les Communautés de Communes des Pays d'Urfé et Val d'Aix et d'Isable ;
- a rappelé la foire aux chevaux qui aura lieu le 02 mai prochain.

### Enfin

Il est décidé, à partir du mois d'avril , de réunir le conseil municipal à 20 heures au lieu de 20 h 30.

La séance a été levée à 00 h 00.